

Guide de lecture du bilan

Bilan ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Il comprend tous les éléments nécessaires à l'activité de l'entreprise et qui ne se consomment pas au premier usage.

capital souscrit non appelé

Le capital qui représente la valeur nominale des actions ou parts sociales et qui figure en ressources est subdivisé en:

- capital souscrit-non appelé
- capital souscrit-appelé, non versé
- capital souscrit-appelé, versé

Les deux premières subdivisions correspondent à du capital non libéré et ont pour contrepartie des postes de l'actif qui sont respectivement :

- actionnaires, capital souscrit-non appelé : Actif immobilisé
- actionnaires, capital souscrit-appelé, non versé : Créances

Immobilisations incorporelles

frais d'établissement. Il s'agit :

- des frais de constitution de l'entreprise (droits d'enregistrement sur les apports, frais de greffe et frais d'insertion pour les formalités légales de publication) et des frais de premier établissement (prospection, publicité)
- des frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses (fusions, scissions, transformations). Les frais d'établissement s'amortissent sur période maximale de 5 ans selon un plan défini par l'entreprise.

(Attention ne répondent plus à la définition d'un actif. Leur « activation » reste autorisée par le PCG mais il existe pour chacun de ces types de frais un traitement alternatif préférentiel (inscription en charges, imputation sur les primes d'émission et de fusion).

frais de recherche et développement.

Ces frais constituent des charges par nature mais peuvent être inscrits à l'actif (par le crédit du compte Production immobilisée), uniquement pour les frais de développement (attention à l'intitulé qui peut être trompeur : les frais de recherche ne peuvent être activés) et uniquement pour des projets individualisés qui ont « de sérieuses chances de rentabilité commerciale ». Leur amortissement se fera dans ce cas encore dans un délai maximum de 5 ans.

concessions, brevets et droits similaires.

Il s'agit des dépenses engagées par l'entreprise en contrepartie du droit d'exploiter une concession, un brevet, une licence, une marque, un procédé industriel.

L'amortissement sera calculé sur la durée de la protection ou sur la durée d'utilisation prévue de ces éléments incorporels.

fonds commercial.

Cette rubrique regroupe en fait la valeur du droit au bail (à préciser au pied de l'actif) et la valeur de tous les autres éléments incorporels du fonds de commerce qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparée au bilan.

autres immobilisations incorporelles.

Rubrique peu utilisée.

avances et acomptes sur immobilisations incorporelles.

On retrouve ici une subdivision du compte Immobilisations en cours, relative aux avances et acomptes versés.

Immobilisations corporelles

terrains.

Cette ligne regroupe les terrains ainsi que les travaux d'agencements et d'aménagements destinés à permettre leur utilisation. Seuls les terrains de gisement peuvent faire l'objet d'un amortissement. Des provisions pour dépréciation restent dans tous les autres cas possibles pour couvrir des risques de perte de valeur.

constructions.

On trouve sur cette ligne les bâtiments, les installations générales, agencements et aménagements des constructions, les

ouvrages d'infrastructure, qu'ils soient sur sol propre ou sur sol d'autrui.

installations techniques, matériel et outillage industriel.

autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériel de bureau et matériel informatique, mobilier, cheptel).

immobilisations en cours (valeur des immobilisations corporelles non terminées à la clôture de l'exercice).

avances et acomptes (versés sur commandes d'immobilisations corporelles).

Immobilisations financières

participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence.

Cela concerne les entreprises établissant des comptes consolidés qui peuvent évaluer certaines de leurs participations « par équivalence ». On remplace dans les comptes de la société consolidante la valeur des titres de participation détenus par la quote-part de capitaux propres des filiales représentée par ces titres. Il s'agit, en fait, d'une réévaluation des titres concernés. Si la valeur d'équivalence est supérieure au coût d'acquisition des titres, l'écart est porté dans les capitaux propres au passif. Si la valeur est inférieure, elle entraîne la constatation d'une provision pour dépréciation des titres.

autres participations.

On retrouve ici les titres de participation possédés par l'entreprise ainsi que les autres formes de participations. Il s'agit non seulement des actions dont la possession durable est nécessaire à l'activité de l'entreprise et lui permet d'exercer un contrôle sur la société émettrice mais encore d'autres titres immobilisés (d'un Groupement d'Intérêt Économique par exemple) aux effets analogues. On parle de participation lorsqu'une entreprise possède au moins 10% du capital d'une autre société.

créances rattachées à des participations.

À savoir les créances, intérêts courus, avances, nés de la participation de l'entreprise au capital d'autres entreprises.

autres titres immobilisés.

Il s'agit de titres immobilisés dans le cadre de l'activité de portefeuille de l'entreprise (actions, parts, obligations, bons), à plus ou moins longue échéance, en vue d'obtenir une rentabilité satisfaisante et sans intention de s'immiscer dans la gestion des entreprises émettrices.

prêts.

Cette ligne regroupe les prêts consentis par l'entreprise aux associés, au personnel et les prêts participatifs. On y ajoute aussi les intérêts courus sur ces prêts.

autres immobilisations financières.

Sur cette ligne figurent les dépôts et cautionnements versés par l'entreprise ainsi que les autres créances diverses immobilisées et les intérêts courus sur ces éléments.

ACTIF CIRCULANT

Stocks

matières premières, approvisionnements (fournitures, emballages consommables).

en cours de production de biens (produits et travaux en cours).

en cours de production de services.

produits intermédiaires et finis.

marchandises.

avances et acomptes versés sur commandes.

Créances

clients et comptes rattachés.

Contient le poste clients, les effets à recevoir, les clients douteux ou litigieux, les travaux non encore facturables et les produits non encore facturés.

autres créances.

Cette rubrique regroupe de nombreux comptes de bilan : Emballages et matériel à rendre, Rabais remises ristournes (RRR) à

obtenir et avoirs non reçus, Autres avoirs, Avances et acomptes au personnel, Personnel-produits à recevoir, organismes sociaux-produits à recevoir, État-Subvention à recevoir, Opérations particulières avec l'État et les collectivités publiques, État-impôt sur les bénéfices, État-TVA déductible, État-TVA à régulariser ou en attente, Groupe, Associés comptes courants, Associés opérations sur le capital, Associés-opérations faites en commun et en GIE, Créances sur cessions d'immobilisations, Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement, Divers produits à recevoir et autres comptes transitoires débiteurs.

capital souscrit et appelé, non versé

Disponibilités

valeurs mobilières de placement.

Ce sont des « titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance » (PCG). Il s'agit généralement de placements temporaires de trésorerie, dans un but spéculatif, en actions ou obligations et que nous pouvons qualifier de quasi-disponibilités. Cette ligne contient aussi les autres placements de trésorerie en titres de créances négociables : certificats de dépôts, bons du Trésor, billets de trésorerie, bons de caisse...

Enfin, on y porte les actions propres émises par l'entreprise et rachetées par elle.

disponibilités.

Celle ligne regroupe les valeurs à l'encaissement, les comptes en banques, aux chèques postaux, chez les agents de change et autres organismes financiers, les intérêts courus à recevoir, la caisse.

COMPTES DE REGULARISATION

charges constatées d'avance.

On porte sur cette ligne les charges enregistrées dans l'exercice et qui correspondent en réalité à des consommations d'une période ultérieure. Ce sont en fait des créances en nature constatées (Loyers ou assurances payés d'avance par exemple).

charges à répartir sur plusieurs exercices.

Ces charges sont transférées au bilan par le biais du compte Transferts de charges. Elles font l'objet d'un amortissement annuel et le poste « Charges à répartir » figure au bilan pour sa valeur nette uniquement. Seuls les frais d'émission des emprunts peuvent encore être enregistrés en charges à répartir.

primes de remboursement des obligations.

En cas d'émission par l'entreprise d'un emprunt obligataire remboursable à un montant plus élevé, la prime de remboursement figure sur cette ligne en contrepartie de l'augmentation de la dette au passif. Elle fait l'objet d'un amortissement annuel et c'est le montant net de la prime qui est indiqué ici.

écarts de conversion-actif.

Lorsque des créances ou des dettes en monnaies étrangères font l'objet d'une évaluation à l'inventaire, les pertes potentielles calculées sont portées sur cette ligne (elles font par ailleurs l'objet d'une provision pour risque).

Bilan PASSIF

CAPITAUX PROPRES

capital social ou individuel (dont versé...).

Ce poste comprend (dans les sociétés) le capital apporté par les actionnaires lors de la création de l'entreprise et les augmentations de capital qui ont eu lieu au cours de son existence.

primes d'émission, de fusion, d'apport, de conversion d'obligations en actions, liées aux opérations portant sur le capital social.
Cette ligne constate la partie excédentaire des apports sur la partie enregistrée en capital social.

écarts de réévaluation.

Elle représente l'écart entre la valeur actuelle d'un bien et sa valeur nette comptable. Actuellement la réévaluation libre des postes d'actif ne peut porter que sur les immobilisations corporelles et financières.

réserve légale.

On y enregistre la part des bénéfices qui doit obligatoirement être réservée (5 % du bénéfice net de l'exercice diminué le cas

échéant du report à nouveau débiteur et ce, jusqu'à ce que la réserve légale atteigne 10% du capital social).

réserves statutaires ou contractuelles.

Cette ligne reprend les réserves dont la dotation est prévue par les statuts de la société, qui stipulent qu'une fraction des bénéfices de l'exercice ne peut être répartie.

réserves réglementées.

Il s'agit soit de plus-values nettes à long terme, soit de réserves consécutives à l'octroi de subventions d'investissement (quand la convention de subvention prévoit la constitution de réserves).

autres réserves.

On y trouve des réserves facultatives décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui répartit les bénéfices de l'exercice écoulé, ou encore des réserves de propre assureur.

report à nouveau.

C'est un compte d'attente, débiteur (en cas de pertes antérieures) ou créditeur (comportant le solde du résultat non affecté).

résultat de l'exercice.

On y retrouve le bénéfice ou la perte de l'exercice (avant répartition).

subventions d'investissement.

Concerne les subventions d'équipement versées aux entreprises par l'État, les régions, les départements, les communes et autres organismes publics. Ces subventions s'amortissent (par le biais du compte *Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat*) au même rythme que les biens qu'elles ont permis d'acquérir et c'est en définitive le montant net après amortissement qui figure sur cette ligne.

provisions réglementées.

Cette ligne regroupe les provisions pratiquées en fonction d'une disposition légale permettant aux entreprises de bénéficier d'avantages fiscaux :

- relatifs aux immobilisations (pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers, pour investissement)
- relatifs aux stocks (pour hausse des prix, pour fluctuation des cours)
- amortissements dérogatoires.

Autres fonds propres

Le cas échéant, cette catégorie est intercalée entre les capitaux propres et les provisions. Elle comprend :

Le produit des émissions de titres participatifs (emprunts perpétuels avec le statut fiscal d'obligations créés pour permettre aux entreprises publiques, coopératives, mutuelles... de collecter des fonds à long terme. Les intérêts versés sont pour partie fixes et pour partie variables (liés à la performance de l'entité : CA, résultat net...).

Les avances conditionnées.

Concerne notamment les avances de l'État à des entreprises (généralement publiques) dont le remboursement est conditionnel..

PROVISIONS

Il s'agit de dettes probables à échéance indéterminée nettement précisées quant à leur objet, « mais dont la réalisation est incertaine » (PCG).

provisions pour risques.

À savoir pour litiges, pour garanties données aux clients, pour pertes sur marchés à terme, pour amendes et pénalités, pour pertes de change.

provisions pour charges.

Regroupent les provisions pour retraites, pour impôts différés, pour grosses réparations.

DETTES

Dettes financières

emprunts obligataires convertibles.

Cette ligne reprend les emprunts pour lesquels les obligataires peuvent, soit à tout moment, soit à une ou plusieurs périodes déterminées à l'avance, demander la conversion de leurs titres de créanciers en titres de propriété (actions). Cette opération engendre alors une prime de conversion des obligations en actions

autres emprunts obligataires.

Concerne les emprunts obligataires sans ou avec prime d'émission ou prime de remboursement. Les primes de remboursement s'amortissent (voir *supra*). Cette ligne concerne aussi les emprunts obligataires indexés, les emprunts obligataires à coupon unique, les obligations à bons de souscription (le bon attaché à l'obligation donnant droit de souscrire à une autre obligation, à une action, à un titre participatif).

emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Cette ligne reprend tous les emprunts bancaires quelles que soient leurs durées, les intérêts courus sur ces emprunts, les découverts bancaires, au CCP ou auprès d'autres organismes financiers ainsi que les intérêts courus sur ces découverts. On y trouve aussi les concours bancaires courants (essentiellement les opérations de mobilisation de créances). Il est important d'opérer une distinction entre le financement à court terme bancaire (concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP) et les autres formes de financement : c'est l'objet de la précision qui figure au renvoi au pied du passif du bilan.

emprunts et dettes financières divers.

À savoir les dépôts et cautionnements reçus, les fonds bloqués aux noms des salariés en vertu d'un accord de participation, les emprunts participatifs, les autres formes d'emprunts (exemple : rentes viagères capitalisées) et intérêts courus sur ces emprunts, les dettes rattachées à des participations, le groupe et les associés (comptes courants par exemple).

Dettes d'exploitation

avances et acomptes reçus sur commandes en cours (clients créditeurs).

dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Sur cette ligne figurent les dettes à payer aux fournisseurs de biens et de prestations de service, celles qui sont matérialisées par des effets à payer, les factures non parvenues des fournisseurs.

dettes fiscales et sociales.

À savoir les postes Personnel-rémunérations dues, Comité d'entreprise, Participation des salariés, Charges à payer relatives au personnel, Sécurité Sociale et autres organismes sociaux, Impôts et taxes recouvrables sur des tiers, Dettes vis-à-vis de l'État, (Impôt sur les sociétés, TVA), Dividendes à payer aux associés.

Dettes diverses

dettes sur immobilisations et comptes rattachés.

Regroupent les versements restant à effectuer sur titres de participation ou sur titres immobilisés non libérés, les dettes aux fournisseurs d'immobilisations, les factures non parvenues relatives à des achats d'immobilisations.

autres dettes.

Cette ligne concerne les emballages et matériels consignés aux clients, les RRR à accorder et avoirs à établir aux clients, les dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement, des charges à payer ou des créanciers divers.

produits constatés d'avance.

On porte sur cette ligne des produits enregistrés pendant l'exercice et qui concernent en fait la période suivante.

écarts de conversion passif.

A l'opposé des écarts de conversion actif, il s'agit ici de gains potentiels nés d'une différence favorable du change constatée à la clôture de l'exercice.

Guide de lecture du Compte de résultat

1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises

Indique le montant des ventes minoré des rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise.

Production vendue (biens et services)

Cette ligne mentionne les ventes de produits finis, intermédiaires, résiduels ainsi que les ventes de travaux, études et prestations de services. Sont déduits les rabais, remises et ristournes accordés aux clients. Sont ajoutés encore ligne *FI* les produits des activités annexes (commissions et courtages, locations diverses, mise à disposition du personnel facturée, bonis sur reprises d'emballages consignés).

Pour chaque ligne on notera la distinction entre le montant des ventes réalisées en France ou à l'Exportation, avant de faire le cumul au niveau de la ligne FL.

Chiffre d'affaires net = somme des deux lignes précédentes

Production stockée

C'est la valeur de la variation sur stocks d'encours de production de biens ou de services ou de produits intermédiaires, finis, résiduels. La différence (stock final - stock initial) constate soit un stockage soit un déstockage (dans ce cas un signe - est inscrit devant le montant obtenu).

Production immobilisée

Il s'agit de toute production sous-traitée, réalisée et conservée par l'entreprise pour elle-même en vue de constituer une immobilisation. Cette production est évaluée à son coût de revient, elle peut concerner soit des immobilisations incorporelles (exemple : frais de recherche et développement), soit des immobilisations corporelles.

Le fait de constater comptablement un produit neutralise les charges précédemment enregistrées au compte de résultat (coût d'achat des matières consommées, charges directes et indirectes de production).

On inscrit également sur cette ligne les produits nets partiels sur opérations à long terme (constructions de ponts, navires, immeubles complexes dont la réalisation nécessite au moins deux exercices)

Subventions d'exploitation

Constituées par les primes et aides (à l'emploi, à la recherche, à l'innovation) versées aux entreprises. A bien distinguer des subventions d'investissement inscrites en ressources au bilan

Reprises sur dépréciations et provisions (et amortissements), transferts de charges

Ces derniers produits peuvent paraître fictifs puisqu'ils ne correspondent à aucune production tangible. En effet :

- les reprises sur amortissements font suite à des erreurs constatées dans les dotations aux amortissements des années passées.

- les reprises sur dépréciations et provisions font normalement suite à des extinctions ou diminutions de dépréciations / risques qui s'avèrent alors trop provisionnés. Elles sont cependant laissées à l'appréciation de l'entreprise qui peut, pour majorer ses produits, adopter une gestion du risque moins prudente.

- les transferts de charges sont des charges dont on veut changer la nature ou que l'on souhaite inscrire au bilan en charges à répartir. Ainsi des indemnités de licenciements peuvent être transférées d'exploitation en exceptionnel. De même des frais de formation pour du matériel nouveau peuvent être passés au bilan pour être amortis sur 3 à 5 ans (pas de règle précise).

Ces transferts sont donc bien des produits fictifs qui permettent soit de décaler une charge (exploitation vers exceptionnel) soit de la sortir du compte de résultat (charges à répartir).

Autres produits : Dans le cadre de sa gestion courante, l'entreprise peut recevoir des redevances pour concessions, brevets, licences, marques. De même elle pourra tirer des revenus d'immeubles non affectés aux activités professionnelles ou encore toucher des jetons de présence et rémunérations d'administrateurs, gérants...

2- LES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles comprennent toutes les consommations propres à l'exploitation de l'entreprise, à savoir :

- les « consommations » de marchandises, c'est-à-dire la totalité des marchandises revendues : marchandises achetées + stock de début d'exercice - stock de fin d'exercice ;
- les consommations de matières premières : matières premières achetées + stock de début d'exercice - stock de fin d'exercice ;
- les postes de frais généraux importants tels que les autres charges externes (consommations en provenance des tiers), les frais de personnel, les impôts et taxes ;
- les dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions ;
- les autres charges qui comprennent les charges non intégrées en consommations intermédiaires dans le calcul de la valeur ajoutée.

Achats de marchandises

Indique le montant des achats majorés des frais accessoires d'achats de marchandises et minorés des rabais remises et ristournes obtenus par l'entreprise. ,

Variation de stock (marchandises)

C'est la valeur de la variation (stock initial - stock final)

qui en cas de déstockage s'ajoute aux achats (+ déstockage net)

qui en cas de stockage est retranché aux achats (- stockage net) pour le calcul des consommations de marchandises.

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Cette ligne regroupe les achats stockés de matières premières, fournitures et autres approvisionnements (matières consommables, combustibles, produits d'entretien, fournitures d'atelier et d'usine, fournitures de bureau, emballages perdus) majorés des frais accessoires sur les achats et minorés des RRR obtenus des fournisseurs.

Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)

C'est le montant de la variation (stock initial - stock final)

qui en cas de déstockage s'ajoute aux achats (+ déstockage net)

qui en cas de stockage est retranché aux achats (- stockage net) pour le calcul des consommations.

Autres achats et charges externes

- Achats d'études et prestations de services, achats de matériels, équipements et travaux, achats non stockés de matières et fournitures (eau, énergie, fournitures d'entretien), majorés des frais sur achats et minorés des RRR obtenus.

- Services extérieurs (en relation avec l'investissement) : sous-traitance générale, redevances de crédit-bail, locations et charges locatives, entretien et réparations, primes d'assurances, études et recherches, documentation, minorés des RRR obtenus sur ces services extérieurs.

- Autres services extérieurs (en relation avec l'activité) : personnel extérieur à l'entreprise (intérim), rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs du personnel, déplacements, missions et réceptions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires, minorés des RRR obtenus.

Impôts, taxes et versements assimilés

Comprend les taxes assises sur les rémunérations (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, participation des employeurs à la formation professionnelle continue, allocation logement, participation des employeurs à l'effort de construction) et d'autres impôts (taxes foncières, taxes sur les véhicules des sociétés, droits d'enregistrement et de timbres, droits de mutation, contribution sociale de solidarité). Rappelons que l'impôt sur les sociétés, calculé sur le résultat, ne figure pas à ce niveau.

Salaires et traitements

Cette ligne comprend les rémunérations du personnel sous toutes formes (salaires, congés payés, primes, indemnités et avantages divers).

Charges sociales : Inclut les charges de sécurité sociale et de prévoyance versées à l'URSSAF, aux mutuelles, aux caisses de retraite, ainsi que les versements aux comités d'entreprise, aux comités d'hygiène et de sécurité, aux oeuvres sociales, à la médecine du travail.

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Elles peuvent être :

- **Sur immobilisations** : « les amortissements sont la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur résultant de l'usage » (Memento Lefèbvre). Les immobilisations non dévalorisées par l'usage ne sont donc pas concernées. Tel est le cas des terrains non exploités.

L'amortissement des immobilisations incorporelles (frais d'établissement et de recherche, brevets, droit au bail, fonds commercial) obéit à des règles particulières :

- Les frais d'établissement et de recherche sont amortis sur 5 ans au plus.

- Les brevets sont logiquement amortis au maximum sur la durée de vie de leur protection. Toutefois, la législation fiscale impose un minimum de 5 ans.

Cette durée est fréquemment retenue pour l'amortissement comptable et elle se justifie au plan économique.

- Le fonds commercial : son amortissement n'est pas prévu par le code de commerce. Il est cependant accepté pour les éléments du fonds qui ne bénéficient pas d'une protection juridique (compte 2807 -amortissement du fonds commercial).

Les immobilisations non amortissables peuvent malgré tout occasionnellement se déprécier. La dévalorisation, à l'inverse de celle constatée par l'amortissement, est souvent temporaire et réversible. À ces conditions, elle peut être constatée par une dépréciation : dépréciation d'un terrain, d'un fonds commercial, d'une marque, des participations et créances rattachées.

- **Sur actif circulant** : la valeur des stocks, créances et titres de placement peut varier selon la conjoncture ou leur qualité. Cette dépréciation ne sera définitive qu'après réalisation, elle doit cependant être enregistrée. Ces dépréciations se feront à hauteur de la différence constatée entre la valeur d'inventaire et le coût d'entrée.

- **Pour risques et charges** : le code de commerce impose la prise en compte des risques et charges intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur par le biais de provisions.

Doivent ainsi être provisionnés les risques liés à l'activité : litiges, garanties données, pertes sur marchés à terme ...

Autres charges

Dans le cadre de sa gestion courante, l'entreprise peut devoir verser des redevances pour concessions et brevets, des jetons de présence et faire face à des pertes sur créances clients irrécouvrables de l'exercice ou des exercices antérieurs.

La différence entre les produits et charges d'exploitation détermine le résultat d'exploitation. On peut noter que les bénéfices ou pertes issus des opérations en commun ne sont pas comptés dans ce résultat mais présentés à part.

bénéfice attribué ou perte transférée (produit)

perte supportée ou bénéfice transféré (charge)

Ces deux lignes permettent de prendre en compte la quote-part de résultat revenant à l'entreprise sur des opérations réalisées avec d'autres partenaires. Prenons un exemple où l'entreprise est gérante dans une opération commune bénéficiaire. Elle comptabilise tous les produits et charges afférents à l'opération puis répartira le bénéfice entre les différents co-participants. Le compte 655 « quote-part de résultat sur opérations faites en commun » sera débité afin de transférer leurs quotes-parts de bénéfice respectives aux autres entreprises.

LES PRODUITS FINANCIERS

Ils comprennent l'ensemble des revenus issus des participations, placements ou créances (prêts aux filiales et au personnel, blocages en banque).

Produits financiers de participations

Il s'agit des revenus de titres de participation et des créances rattachées.

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Concerne les revenus des titres immobilisés, des prêts et des créances immobilisées.

Autres intérêts et produits assimilés : Comprend les revenus des créances commerciales, des valeurs mobilières de placement et les escomptes obtenus.

Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges

À savoir les reprises sur provisions pour risques et charges financiers ou sur dépréciation des éléments financiers.

Différences positives de change

Elles sont comptabilisées à partir du moment où elles ont été définitivement constatées (et pas seulement pressenties).

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Cette ligne constate le gain sur cession après compensation directe des prix d'achat et de vente des valeurs mobilières.

4. LES CHARGES FINANCIERES

Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions

C'est-à-dire toutes les dotations passées pour constater la dépréciation des actifs financiers de l'entreprise (exemples : amortissements des primes de remboursement des obligations, dépréciation des valeurs mobilières de placement).

Intérêts et charges assimilées

Il s'agit des intérêts sur emprunts, des intérêts sur comptes courants et dépôts créditeurs, des intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte...), des pertes sur créances liées à des participations, des escomptes accordés.

Noter que les services bancaires sont en revanche compris dans les charges externes.

Différences négatives de change

Elles sont enregistrées à partir du moment où elles ont été effectivement supportées (ou décaissées).

Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement

Cette ligne constate la perte nette, toujours après compensation directe entre les prix d'achat et de vente.

5. LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Ils proviennent de débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes, de rentrées sur créances amorties, de dégrèvements d'impôts (autres que l'impôt sur les bénéfices).

Produits exceptionnels sur opérations en capital

Ils naissent de la cession d'éléments d'actifs (incorporels, corporels ou financiers) et c'est le prix de vente de l'immobilisation qui est inscrit sur cette ligne.

Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges

Il s'agit des reprises sur provisions réglementées relatives aux immobilisations (amortissements dérogatoires) et aux stocks ou des reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles.

6- LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

C'est à dire pénalités sur marchés, amendes fiscales et pénales, dons, subventions accordées, rappels d'impôts (autres que l'impôt sur les bénéfices)

Charges exceptionnelles sur opérations en capital

Elles comprennent principalement les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés. De l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations vendues et leur prix de vente (inscrit en produits exceptionnels) naît la plus ou moins value de cession.

Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions

À savoir les dotations aux provisions réglementées (immobilisations, stocks) ou pour risques exceptionnels.

Viennent ensuite deux rubriques hors classification :

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Impôts sur les bénéfices

Bibliographie succincte :

BATSCH Laurent, *La comptabilité facile*, collection Marabout.

De la VILLEGUERIN Yves (s.l.d.), *Dictionnaire comptable de la RF*, éd de la Revue Fiduciaire

FRIEDRICH J-J, *Comptabilité générale et gestion des entreprises*, Hachette Supérieur

LANGLOIS, G. FRIEDERICH M., BURLAUD A., *Comptabilité approfondie*, éd. Foucher.